



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

61^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Réunion-débat sur le financement du développement durable et droits économiques,
sociaux et culturels (Res. 58/9)

Intervention du Luxembourg

5 mars 2026

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg souscrit à l'intervention de l'Union européenne.

La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels n'est pas négociable. Elle exige une coopération internationale renforcée ainsi qu'une gouvernance financière pleinement alignée sur les droits humains, conformément à l'Engagement de Séville et à la Déclaration politique de Doha.

L'éradication de la pauvreté et la promotion d'un travail décent pour tous, piliers essentiels du développement social, passent aussi par un accès élargi et équitable au financement, en particulier pour celles et ceux encore exclus des circuits financiers traditionnels : petites et moyennes entreprises, femmes, jeunes, personnes en situation d'handicap et personnes déplacées. Favoriser un financement inclusif, c'est investir dans la résilience, la cohésion sociale et l'égalité des genres.

Le Luxembourg a mis en place des instruments financiers novateurs et est ainsi devenu le premier pays au monde à mettre en place une plateforme dédiée exclusivement aux obligations vertes, sociales et durables ainsi qu'à émettre une obligation souveraine durable. En partenariat avec ONU Femmes, la bourse de Luxembourg a également été pionnière dans la création d'un cadre permettant d'identifier les obligations finançant des projets à impact positif pour les femmes.

Mesdames et Messieurs,

Comment les États peuvent-ils renforcer durablement l'accès au financement pour les groupes traditionnellement exclus, afin de contribuer à la création d'emplois décents et de soutenir l'extension de la protection sociale ?

Merci.

(225 mots, temps de parole 1 min 30 s)